Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20200117-0000021055-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 20/01/2020

Réception par le Préfet : 20/01/2020

Publication: 24/01/2020

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-1-4-3 **Séance du** vendredi 17 janvier 2020

PLAN SENIOR 2019

CONVENTIONS DE PRESTATION D'ERGOTHERAPIE DANS LE CADRE DE L'ADAPTATION DU LOGEMENT ET DE L'ACQUISITION D'AIDES TECHNIQUES POUR LES BENEFICIAIRES DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE A L'AUTONOMIE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DIETRICH, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.

Mme GROFF donne procuration à M. TRIMAILLE.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.

Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU les délibérations du Conseil départemental n° CD-2019-6-4-1 et CD-2019-6-10-2 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de la Solidarité,
- VU le règlement financier départemental,

- VU l'avis favorable de la 4_{ème} Commission Solidarité et Autonomie lors de sa réunion du 10 janvier 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de partenariat entre le Département et le GIP CICAT 68, jointe en annexe,
- Approuve la convention d'honoraires d'ergothérapie entre le Département et Madame GILLET, ergothérapeute libérale, jointe en annexe,
- Approuve la convention d'honoraires d'ergothérapie entre le Département et Madame COLLARD, ergothérapeute libérale, jointe en annexe,
- Autorise la Présidente à signer ces conventions,
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2020 : 011-538-62261-3096-010 et 011-538-611-3096-010.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité